



Déménagement de mon ex mari

Par **Annejuliette54**, le **05/07/2013** à **17:47**

Bonjour, j ai divorcé il y a 5 ans et j ai obtenu la garde de ma fille avec un droit d hébergement pour mon ex. Ces deux dernières années il n est quasiment jamais venu chercher sa fille de 8 ans car sa nouvelle compagne ne s entendait pas avec. A cette époque il vivait à 100km de mon domicile.

Suite à sa nouvelle séparation, mon ex mari a décidé de demander une mutation à 400km de mon domicile (il retourne vivre chez ses parents).

Je précise que j ai deux autres filles, une maison et un mari, bref une vie très stable dans une famille aimante.

J ai peur qu il demande une modification du jugement pour avoir sa fille toutes les vacances et le partage des frais kilométriques.

Existe-t-il une loi par rapport à ma situation ?

Ma fille n a pas du tout envie d être séparée de ses sœurs mais elle a quand même envie de voir son papa.

Merci d avance

Par **youris**, le **05/07/2013** à **20:21**

bjr,

la loi indique que le père et la mère ont les mêmes obligations sur leurs enfants.

il a le droit comme vous de demander une modification de la garde.

à vous de bien plaider votre cause auprès du JAF, si votre fille a plus de 13 ans, elle peut demander à être entendue par le juge.

cdt